



Termes De Référence pour l'évaluation et la capitalisation de l'approche psycho-sociale dans la prise en charge des femmes et enfants victimes de violence dans la ville d'Oujda et Berkane

Contexte :

La région de l'Oriental regroupe une grande partie de la population migrante présente au Maroc, du fait de sa position géographique qui en fait la porte d'entrée du Maroc et la sortie vers l'Europe pour de nombreux migrants. Cette population migrante présente des spécificités socio-économiques et culturelles dont certaines sont partagées par les populations locales et hôtes vulnérables de la région. La région est pionnière dans le développement de programmes de protection et d'assistance ciblant les populations migrantes vulnérables de nombreux progrès ont été réalisés en termes d'accès à la santé pour les migrants, notamment grâce au travail de la société civile et notamment de MS2, des institutions de santé, des ONG et des organisations internationales. Cependant, certains obstacles liés à l'accès au système de santé persistent encore en raison des conditions socio-économiques et culturelles des migrants, de la faible implication des communautés dans les réponses apportées et de la faible implication des acteurs institutionnels locaux en général.

Depuis 2013, le Maroc inclut déjà dans sa Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA) un volet santé complet et a déjà procédé à l'alignement des stratégies du MDCMRE et du ministère de la Santé et de la protection sociale à travers l'élaboration d'un Plan Stratégique National Santé et Immigration (PSNSI) 2021-2025 qui sera déployé au niveau régional.

Ce partenariat vise à mettre en place des services médico-sociaux pérennes pour les populations en situation de grande vulnérabilité en général et s'aligne sur les objectifs de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA), en particulier l'objectif spécifique 5 « Faciliter l'accès des migrants et des réfugiés à la santé services dans les mêmes conditions que les Marocains » et 6 « Coordonner l'action des associations dans le secteur de la santé ». Il s'aligne également sur les résultats 6 et 7 du plan stratégique régional pour la santé migratoire de l'Oriental (PSRSI)" et les recommandations du plan d'action régional pour la migration et le développement du Conseil de la région de l'Oriental. "Migrants en extrême vulnérabilité (ex. victimes de traite et de violences, mineurs non accompagnés et séparés, demandeurs d'asile) sont orientés vers les services sociaux », et « La coordination et la complémentarité des différents acteurs de l'aide aux migrants contribuent à la continuité et à l'efficacité de toutes les actions ».

Depuis sa création en 2016, l'organisation marocaine Maroc-Solidarité Médico-Sociale (MS2), milite pour une approche intégrée de la santé (médico-psycho-sociale) pour assurer l'accès aux services publics de santé des populations vulnérables, notamment les migrants. MS2 a pu se développer et acquérir de l'expérience dans la mise en œuvre de cette stratégie innovante dans la région de l'Oriental grâce au soutien et au financement de la Direction du développement et de la coopération suisse, qui



a été l'un des principaux donateurs de MS2. Pour ce faire, MS2 fonde sa démarche sur trois principes :

1. Développement d'un partenariat fort avec les réseaux associatifs existants d'aide à la protection des populations vulnérables de la région, notamment au sein du Cluster Protection Orientale pour assurer la coordination et l'orientation avec les acteurs clés.
2. Proximité avec les populations cibles : grâce à des visites continues sur le terrain dans les réfugiés et les points chauds de la migration, une présence continue au sein des structures de soins de santé primaires pour détecter et soutenir les migrants et en assurant une approche communautaire grâce à l'engagement d'agents de terrain des communautés au sein du personnel de MS2.
3. Un partenariat institutionnel fort et durable avec les deux principales institutions locales directement impliquées dans l'accès aux services de soins et de protection des populations vulnérables tant migrantes que locales : la Direction Régionale de la Santé de l'Oriental et la Coordination Régionale d'Entraide Nationale.

C'est dans cette perspective de santé globale et afin de soutenir une approche intégrée des soins de santé, que MS2 a mis en place depuis 2017, une « **Cellule d'écoute** » au sein d'une structure de santé publique (Centre de Santé Andalous à Oujda) très fréquentée par la population migrante. Cette Cellule d'écoute assure un espace privé où sont mis à disposition des bénéficiaires en grande vulnérabilité, tant marocains que migrants, et notamment les victimes de la traite, les victimes de VBG, les mineurs non accompagnés, les demandeurs d'asile, etc., ceci pour pallier l'absence de structures publiques de prise en charge psychosociale, et assurer l'offre de services intégrés de prise en charge (médico-psycho-social) aux bénéficiaires potentiels, ce sont les psychologues et assistantes sociales du MS2 qui apportent l'assistance dans cette unité. En plus de travailler sur l'autonomie des migrants à travers des séances de sensibilisation et d'information sur différents sujets tels que, les démarches administratives, l'accès au système de santé, le droit d'asile et le système de protection internationale, etc.), cet accompagnement psychosocial est d'autant plus nécessaire dans ce contexte pour atténuer le stress subi par les migrants, mais aussi pour identifier leurs besoins individuels et détecter les victimes potentielles de traite ou de violence.

Objet de l'Évaluation/capitalisation

À la lumière du contexte décrit ci-dessus, et afin d'élargir l'approche psycho-sociale de proximité « cellules d'écoutes aux centres de santé », et dans le cadre du Programme mondial - OIM-PNUD –« Placer la migration au service de développement durable », mis en place en partenariat entre MS2 et l'OIM ont mis en œuvre un projet visant à « améliorer; renforcer et partager l'approche psychosociale dans l'assistance sanitaire aux populations vulnérables, en particulier les femmes et les enfants victimes de violences ». Cela s'est fait en élargissant le champ du service psychosocial disponible (cellule d'écoute) dans la région à deux autres structures de santé publique (une deuxième dans la ville d'Oujda et une nouvelle à Berkane) tout en assurant la fourniture d'un soutien psychosocial aux personnes vulnérables. Par ailleurs, le projet vise à mettre en place un système de référencement et de contre-référencement entre les institutions concernées et les ONG partenaires, et à évaluer et



capitaliser cette approche afin de pouvoir l'améliorer et plaider pour son extension à d'autres structures.

Portée et objectifs de l'évaluation

1. L'objectif général

La présente évaluation a pour objectif de fournir aux partenaires du projet, i.e. MS2, OIM les autres partenaires, des informations **d'appréciation des réalisations de l'approche psycho-sociale de proximité** « cellules d'écoute aux centres de santé », de tirer **des enseignements et de capitaliser** sur les bonnes pratiques ainsi que des **recommandations** pour l'orientation à prendre pour l'atteinte des résultats attendus et la consolidation et la pérennisation des acquis de l'approche en vue de sa généralisation dans d'autres structures.

2. Objectifs spécifiques

1. Evaluer la pertinence de l'approche et les progrès sur la voie de réalisation des résultats depuis le démarrage du programme en 2020 ;
2. Analyser la pertinence de l'approche par rapport aux priorités dans le domaine de la protection des populations vulnérables, des programmes nationaux, etc. ;
3. Formuler des recommandations pertinentes en vue d'accélérer la mise en œuvre du projet et maximiser l'atteinte des résultats envisagés d'ici mars 2023.

IV. Critères clefs de l'évaluation

L'évaluation devra analyser les points suivants :

Pertinence de l'approche par rapport aux :

- Objectifs et la stratégie du projet par rapport aux priorités nationales, locales ;
- Aux besoins exprimés par les partenaires nationaux et locaux ;
- Aux besoins liés à la population cible ;
- A la politique de la promotion d'un cadre de coopération, de coordination et de pilotage du Développement local ;
- Ressources affectées et aux partenariats ;
- Acteurs et parties prenantes du projet ;
- Mécanismes et modalités d'intervention et de suivi et d'évaluation.

Efficacité à travers une analyse de :

- La prise en considération des besoins des migrants de tout sexe et groupe d'âge, ainsi que leurs problèmes et les défis qu'ils rencontrent.



- La quantité et la qualité des activités réalisées et des résultats atteints par le projet en rapport a la programmation initiale ;
- La répartition et l'utilisation des ressources ;
- Les mécanismes de mise en œuvre et de suivi-évaluation et le rôle des différents acteurs ;
- La contribution de l'approche psycho-sociale de proximité à la réalisation des priorités des structures de santé appuyés par le projet ;
- Les partenariats développés ;
- Les facteurs qui empêchent les bénéficiaires et les partenaires du projet d'accéder aux résultats / services / produits.

La cohérence :

- Le projet a-t-il coordonné avec des représentants de groupes de coordination de la migration/des déplacements, ou de groupes de coordination de secteurs pertinents ?
- Des efforts ont-ils été faits pour garantir que l'intervention ne duplique pas des efforts semblables en matière de migration déployés dans le cadre de d'autres interventions ?
- Dans quelle mesure le projet a coordonné avec les secteurs pertinents en matière de migration ?
- Le projet était-elle cohérente avec les normes et règles internationales ainsi qu'avec les plans de développement nationaux et autres politiques et cadres pertinents auxquels le pays a adhéré (par exemple, la Convention internationale sur la protection des droits des travailleurs migrants) ?

Efficience, l'évaluation s'intéressera, par rapport aux produits réalisés et aux résultats atteints, à :

- L'utilisation des ressources du projet (adéquation des moyens et activités aux résultats à atteindre ; Bon usage des ressources, capacités d'exécution, etc.) ;
- Les partenariats mis en place, en lien avec les autres intervenants du secteur.

Durabilité des résultats et de leurs impacts en termes de renforcement des capacités des structures de santé et des bénéficiaires et des partenaires locaux. La mission devra formuler des propositions de capitalisation des acquis et d'amélioration pour une éventuelle poursuite des activités dans le cadre d'une extension de l'approche ou d'un nouveau programme en termes de stratégie et de dispositif organisationnel de mise en œuvre et de suivi du programme, de moyens matériels, humains et financiers nécessaires à sa mise en œuvre y compris les modalités d'exécution.

V. Questions relatives à l'évaluation

La mission d'évaluation examinera les performances globales du projet par rapport aux résultats attendus mais s'attardera également sur certaines questions spécifiques :

1. Evaluation des performances du projet

Les préoccupations majeures auxquelles il faudra répondre sont :



Quelle est la performance du projet en termes d'atteinte des résultats escomptés en référence aux indicateurs et cibles du cadre de ressources et résultats et de réalisation des activités prévues ?

En rapport avec les ressources mises à disposition et les activités effectives, quels sont les signes et preuves que le projet a atteints ou pourra atteindre ses objectifs et aura ainsi contribué à l'objectif de consolidation de l'approche psycho-sociale de proximité au niveau local ?

Quelles valeurs ajoutées ou conséquences peuvent être attribuées au projet à ce stade ?

Quelles ont été l'efficience et l'efficacité de la stratégie déployée (rapport coût-bénéfice) par rapport à d'autres stratégies ou approches poursuivies par le Gouvernement et d'autres partenaires au développement en vue d'atteindre les mêmes résultats ?

Quel est le degré de satisfaction des diverses parties prenantes vis-à-vis de l'approche et des résultats atteints ?

2. Evaluation de la durabilité des résultats

La mission évaluera les possibilités de pérennisation de l'approche psycho-sociale de proximité et les acquis du projet sur des aspects tels que les institutions et capacités renforcées

Quelle a été la contribution du projet au renforcement des capacités locales ?

Quels outils devraient être mis en place pour assurer la durabilité et la diffusion des produits assurés par le projet ?

3. Facteurs déterminants dans la mise en œuvre du projet

La mise en œuvre de l'approche psycho-sociale de proximité et les résultats atteints l'ont-ils été conformément au plan établi ou existent-ils des obstacles imputables à MS2, OIM, aux institutions ou à d'autres facteurs qui ont limité la réussite du projet ?

L'approche psycho-sociale de proximité a-t-elle été bien conçue et s'insère-t-elle dans les stratégies nationales en matière d'appui à la gouvernance territoriale pour la coordination des actions de développement local ?

VI. Résultats attendus

Au terme de cette évaluation, les partenaires devront disposer d'éléments pertinents pour la prise de décision. L'évaluation à cet effet, devra fournir une information d'analyse sur :

- L'état de la mise en œuvre du projet et des progrès réalisés par rapport aux différents objectifs retenus ; Les facteurs ayant influencé positivement ou négativement à tous les niveaux l'atteinte des objectifs du projet ;
- Le degré d'atteinte des objectifs ;



- Les Forces, Faiblesses, Opportunités et Risques du projet ;
- Les stratégies de partenariat et synergies développées et leur efficacité ou non pour l'atteinte des objectifs ;
- La définition d'orientations claires, de suggestions ou de recommandations pertinentes (en termes d'objectifs à atteindre, d'actions à entreprendre, de partenariat à développer, etc.);
- L'identification et la documentation des enseignements qui en résultent en termes de bonnes ou de mauvaises pratiques ;
- L'opportunité et les modalités d'extension de l'approche existante, ainsi que les conditions de sa mise en œuvre efficace ;

VII. Produits attendus

La mission devra produire les rapports suivants :

- Un rapport initial d'évaluation : Ce rapport initial doit être préparé et présenté au commanditaire durant la première semaine de la mission, par le prestataire. Il doit détailler la compréhension de l'évaluateur par rapport aux éléments qui sont évalués et pour quelle raison ils sont évalués en indiquant comment chaque question de l'évaluation obtiendra une réponse à l'aide de : méthodes proposées, sources proposées de données et procédures de collecte des données. Le rapport initial doit inclure un programme détaillé des tâches, activités et prestations ;
- Un Projet de rapport d'évaluation.
- Rapport d'évaluation finale.
- Une présentation power point sur les résultats, conclusions et recommandations de la mission

Le rapport final de la mission ne devra pas excéder 30 pages, annexes non comprises.

VII. Méthodologie

Le consultant détaillera dans le rapport initial l'approche méthodologique qui sera suivie pour la réalisation de la mission. Toutefois, le déroulement de la mission devrait comporter les étapes ci-après :

1. Consultation de la bibliographie existante : exploitation de toute la documentation produite dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Au cours de cette phase, la mission procédera à une revue documentaire qui consistera entre autres, à collecter les informations disponibles sur les approches, outils, et mécanismes de planification, de mise en œuvre et de suivi du projet ainsi que la documentation générée à l'occasion de l'exécution du projet. A cet effet une liste de documents obligatoires à considérer par la mission sera fournie à la mission. Sur cette base la mission fournira une note méthodologique.



2. Approche participative : Il s'agit de l'organisation des réunions de travail avec les principaux acteurs et bénéficiaires sur les résultats du projet. Dans ce cadre, le consultant rencontrera les partenaires nationaux et locaux ainsi que les principaux partenaires institutionnels, techniques et financiers et les programmes et projets intervenant en la matière.

VIII. Structure du rapport

Le rapport de mission devra aborder l'ensemble des points énumérés dans les termes de référence et doit être présenté selon une structure qui met en exergue, sans être limité à, les éléments suivants :

- Une synthèse de trois pages au maximum décrivant le but et les objectifs de l'évaluation, l'approche et les méthodes d'évaluation et un résumé des principales déductions, conclusions et recommandations.
- L'étendue et les objectifs de l'évaluation en abordant les principales questions liées à l'évaluation
- L'approche et méthodes d'évaluation
- L'analyse des données
- La matrice d'évaluation remplie
- Une mise à jour des indicateurs du projet, discussion de leur pertinence et éventuellement proposition d'autres indicateurs pertinents
- Les déductions et conclusions
- Les recommandations et les enseignements tirés.

X. Durée et déroulement de la mission

La durée estimée de la mission est de 30 jours ouvrable. Il est attendu que le consultant présentera dans son rapport initial, une proposition de méthodologie détaillée incluant un plan d'exécution de la mission. Toutefois, une esquisse de calendrier indicatif pourrait être comme ci-dessous :

Taches a réalisées	Responsable exécution	durée
Briefing avec les partenaires (MS2, OIM)	OIM/MS2	
Élaboration et transmission d'un rapport initial : compréhension du mandat, méthodologie à suivre, - Présentation revue et validation par le OIM et MS2 du rapport initial	Consultant(e)	
Recherche documentaire, Analyse et exploitation de la documentation, Premiers résultats de l'étude, Collecte et analyse des informations complémentaires (incluant une mission de terrain),	Consultant(e)	



Concertation et échanges avec les acteurs et partenaires... en vue de la production du Rapport provisoire		
Présentation des résultats de l'évaluation, animation de la rencontre et rapport avec les recommandations et commentaires à considérer pour l'évaluation	Consultant(e)	
Finalisation du rapport en tenant compte des commentaires reçus : Premier draft du rapport final	Consultant(e)	
Débriefing avec l'OIM/MS2	Consultant(e)	
Revue du rapport après relecture des commanditaires : Version finale du rapport	Consultant(e)	
Présentation des résultats aux partenaires (deux ateliers à Oujda et Tanger)	Consultant(e)	
TOTAL		30 jours

X. Profil du prestataire

Consultant ou cabinet de consultance ayant une solide expérience dans la formulation et l'évaluation de projet/programme en lien avec la migration et développement.

En cas de groupe de consultants, le consultant principal doit répondre aux critères suivants :

- Diplôme universitaire de troisième cycle (minimum BAC+5) ;
- Expérience d'au moins 05 ans dans le domaine de la gestion ou évaluation des projets dans le Domaine de la migration, développement, domaine social ;
- Une solide expérience dans la conduite des évaluations de projets dans le domaine de la Décentralisation, le développement local et la gouvernance multi niveau et multi acteurs.
- Une bonne connaissance de la région de l'Oriental est un atout ;
- Une expérience avec le conseil de la région, le système des Nations Unies et l'OIM en particulier est un atout ;
- Parfaite maîtrise du Français ; une bonne connaissance de l'anglais est un atout.

XI. Pour postuler

Envoyer votre proposition technique et financière, à l'adresse électronique suivante :

recrutement@msms.ma, et ceux **avant le 19 mai 2022 à 23h59**.

La Proposition technique doit fournir les informations suivantes :



- a) Une brève description du profil du Prestataire de Services et un résumé de l'expérience récente de chaque partenaire sur des missions similaires / CV détaillé accompagné d'une lettre de motivation.
- b) Une description de la méthodologie de travail pour exécuter la mission
- c) Un calendrier qui indique le temps proposé pour entreprendre les activités indiquées dans le plan de travail
- d) Un exemplaire d'un rapport d'évaluation
- e) Deux personnes de références (nom, adresse mail et numéro téléphone à contacter en cas de besoin)

La Proposition financière doit comprendre tous les coûts afférents à la mission, ces coûts doivent être ventilés par activité, incluant :

- a) rémunération du staff (honoraire journalier et nombres d'hommes-jours)
- b) les dépenses tels transports, équipement, licences...
- c) toutes les taxes applicables

XII. Évaluation des offres

Les Propositions seront évaluées sur la base de leur conformité aux Termes de référence, aux exigences de la Demande d'offre de prix et sur application des critères d'évaluation,

Une proposition est rejetée à ce stade si elle ne répond pas aux aspects importants des Termes de références

XIII. Attribution du Marché

Le contrat sera attribué par voie d'un avis d'attribution.

Le Prestataire de services est censé commencer sa mission à la date du 01 juin 2022(date indicative).